

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/15 du 6/1/77

Portant nomination à titre exceptionnel dans
l'ordre du Dévouement Congolais.
(REGULARISATION)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement
Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE GRAND CROIX

Madame Josephine BONGO, épouse du Président de la République Gabonaise.

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur Vincent de Paul NYONDA

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur PH. MVOUZA

Monsieur MOUBANDJO, Lieutenant au GABON

Monsieur MBOUNDJI, Lieutenant au GABON

Monsieur MVOUAMBA

Madame NGOULAKIA Emma-Rose

Madame BIDOUMA Antoinette

Monsieur BANA, Lieutenant au GABON

Monsieur KAWAYE, Lieutenant au GABON

Monsieur BEKALE

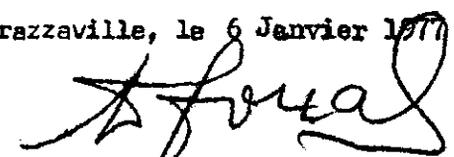
Monsieur P. ONOVIET, Lieutenant au GABON

Monsieur Ch. MANDOUKOU

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 6 Janvier 1977


LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-